



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Futur réseau hospitalier neuchâtelois : le Conseil communal souhaite une transition avec des personnes compétentes et expérimentées

Des expertes de la santé pour représenter la Ville

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois, la Ville de Neuchâtel mise sur les compétences de deux femmes pour la représenter au futur conseil d'administration. Deux spécialistes en droit et en économie de la santé, dotées d'une solide expérience, ont été proposées au Conseil d'Etat. Dans le même temps, le Conseil communal estime que le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), qui remplacera l'Hôpital neuchâtelois (HNe) le 1^{er} novembre 2019, doit inclure dans ses organes dirigeants des membres de l'actuel conseil d'administration pour une période transitoire, afin de permettre un passage de témoin responsable.

La Ville de Neuchâtel est fière de proposer au Conseil d'Etat des administratrices de qualité, au bénéfice d'une expertise pointue dans le domaine de la santé et de compétences professionnelles avérées, critères prédominant sur l'aspect politique. Le Conseil communal est en effet convaincu que ces deux personnes sauront contribuer à donner à la future entité un cap vers un avenir solide et stable, qui bénéficiera à l'ensemble du canton. Enfin, il se réjouit que des femmes puissent accéder à des fonctions dirigeantes et stratégiques.

Nécessaire continuité

Dans le même temps, le Conseil communal encourage le Conseil d'Etat à maintenir des membres de l'actuel conseil d'administration dans la gouvernance future du RHNe. Aux yeux des autorités de la Ville, la mise en place de la nouvelle entité hospitalière neuchâteloise nécessite un travail de continuité et une transition sereine entre l'ancienne équipe dirigeante et la nouvelle.

Cette période de transition devra en effet garantir aux patientes et aux patients un accès optimal aux soins et des prestations de qualité, tout en assurant le bon fonctionnement des établissements hospitaliers et des équipes. Pour le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, l'équipe dirigeante actuelle doit ainsi être maintenue pour toute la durée nécessaire à cette bonne transition.

Note aux médias : le nom des représentantes de la Ville de Neuchâtel ne peut pas être communiqué avant que le Conseil d'administration ne soit formellement nommé par le Conseil d'Etat.

Neuchâtel, le 24 juin 2019

Direction de la santé

Renseignements complémentaires:

Anne-Françoise Loup, conseillère communale, directrice de la Santé, 032 717 74 02, anne-francoise.loup@ne.ch